Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 6 (1914)

Heft: 3

Artikel: Le congé du samedi après-midi en Suisse, et tout particulièrement dans l'industrie textile

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383042

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ce sont les conditions désastreuses du marché actuel des tabacs, prix d'achat élévés, prix de vente restant les mêmes, concurrence effrénée entre les fabriques et cherté de l'argent en banque qui ont abattu les Vautier, comme d'ailleurs d'autres fabriques qui ont fait faillite depuis peu, dont deux en Suisse allemande.»

En effet, que représentent les 200,000 francs de dommages subis par suite du boycott, en face de plus d'un million perdu en Allemagne et des centaines de mille francs qu'il a fallu sacrifier pour une mauvaise entreprise à Genève et pour satisfaire les vautours formant le trust américain du tabac? Il ne faut pas oublier que, depuis l'établissement du contrat, la paix n'a guère été troublée chez les Vautier, cela malgré que les ouvriers et ouvrières de cette maison ne touchaient que des salaires bien maigres en comparaison à la cherté de la vie. La possibilité de pouvoir produire sans aucun dérangement sérieux valait bien les améliorations modestes consenties par contrat avec la Fédération de l'alimentation. Quant aux dommages causés directement par le boycott, c'était à la maison en cause de les réduire à leur minimum en cédant plus vite aux justes revendications des ouvriers (avis aux directeurs de la maison Ormond!) ou de leurs représentants.

Les renseignements publiés par *L'Impartial* montrent d'abord une fois de plus que les plus fortes entreprises capitalistes finissent tôt ou tard à engloutir les plus faibles. A part cela, on comprend mieux l'idéalisme des Américains de libérer le Cuba et les Philippines du joug espagnol et de faire tomber le régime Huerta au Mexique.

Le monopole sur la production et la vente des tabacs, du pétrole, du cuivre, etc., tel est le fond matériel de l'honneur national et du patriotisme capitaliste.

C'est là qu'il faut chercher les destructeurs de l'indépendance économique, ceux qui font sombrer les plus belles entreprises isolées, et cela au détriment de la masse des consommateurs, pendant que l'œuvre syndicale, si elle réussit à réduire le profit patronal, le fait au profit des producteurs et ainsi pour le bien de la grande masse du peuple.

Le congé du samedi après-midi en Suisse, et tout particulièrement dans l'industrie textile.

I.

Au moment où l'on procède à la revision de la loi fédérale sur les fabriques, cette question du congé du samedi après-midi est venue se projeter au premier plan de nos préoccupations. Car, dans la loi de demain, il devra être introduit partout où la durée de la journée de travail dépasse encore 10 heures par jour. Les enquêtes faites par l'Inspectorat fédéral des fabriques, qui datent du 5 juin 1911, qui furent décrétées à propos de la revision de la loi, et qui furent publiées par le Département fédéral de l'Industrie, nous apportent une riche moisson de documents. Elles nous permettent de nous rendre compte de la situation générale en ce qui concerne le congé du samedi après-midi.

La loi dite du travail du samedi prévoit que la durée du travail ce jour-là ne peut dépasser la durée de 9 heures et ne doit pas aller au delà de cinq heures de l'après-midi. Sont exceptées, bien entendu, les exploitations qui travaillent de nuit et le dimanche.

Cela explique que dans les entreprises suisses la durée du travail présente une grande diversité. Elle oscille entre 9 et 10 heures, du fait qu'un certain nombre d'établissements israëlites ne travaillent pas du tout. Plus de la moitié des ouvriers, soit le 53,5 % ne travaillent pas pendant plus de 9 heures le samedi. Ces ouvriers sont occupés dans le 43,2 % des exploitations. Dans la majorité des entreprises (56,8 %) la durée légale du travail déterminée par la loi est complètement employée.

En Suisse, 328,841 ouvriers travaillent dans 7785 fabriques soumises à la loi fédérale.

Travaillent le samedi:

pendant 9 heures	. . .	153,200	= 46,6 %
8½ »	. . .	72,278	= 22,0 %
8 »	. . .	29,993	= 9,2 %
7½ »	. . .	4,949	= 1,2 %
7 »	. . .	3,275	= 1,0 %
6½ »	. . .	3,437	= 1,1 %
6 »	. . .	34,347	= 10,5 %
5½ »	. . .	14,591	= 4,5 %
5 et moins d'heures		12,771	= 3,9 %
		328,841	100 %

A en croire l'Inspectorat fédéral des fabriques, la réduction de 8½ heures à 7 heures est due, en grande partie, au fait que le travail commence plus tard, que la pause de midi est plus longue et que la besogne finit à 5 heures. Tous ces facteurs concourent au même but: c'est que du point de départ du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, il n'y a pas de place pour les heures. Dans cette catégorie il faut noter le 36,1 % des établissements et le 33,4 % des ouvriers.

Font partie des quatre dernières rubriques avec une durée plus courte encore du travail du samedi (de 6 h. ½ à 0 heure):

	6½	6	5½	5⅓ et moins	Total
Etablissements .	0,9	2,1	1,8	2,2	7,0 %
Ouvriers . . .	0,1	10,5	4,5	3,9	20,0 %

Au total 550 établissements. On peut être certain que quand la durée du travail est inférieure à 6 h. ½, le congé du samedi après-midi existe toujours et que quand cette durée est de 6 h. ½, il existe dans la majorité des cas.

Alors le temps de travail de 6 h. ½ est compris entre 6 heures du matin et 12 h. ½. Si l'on travaille jusqu'à 1 heure de l'après-midi, il y a une pause. Et la journée de travail ne peut pas aller au delà d'une heure de l'après-midi sans qu'il ait une pause prévue par la loi. En moyenne, on peut dire que la durée du travail le samedi matin est de 5 h. ¼ à 5 h. ½ dans les entreprises qui ont le repos du samedi après-midi.

Si, ainsi que cela ressort de la statistique des fabriques, on tient compte aussi des entreprises qui n'ont pas le samedi après-midi libre durant toute l'année, qui ne l'ont qu'en été, ou bien tous les quinze jours — ce qui est le cas entre autres dans la filature, le tissage et la menuiserie — les chiffres donnés augmentent quelque peu.

Tel est le cas dans 607 établissements avec 67,515 ouvriers, qui appartiennent aux industries que voici:

	Etablissements	Ouvriers
Industrie textile	143	18,165
Vêtements et toilette	61	8,826
Alimentation	32	5,083
Industrie chimique	21	1,044
Centrales d'énergie électrique, usines à gaz, fourniture de l'eau	1	3
Métiers	22	789
Travail du bois	130	3,016
Travail des métaux	59	4,503
Machines, appareils et instruments	96	23,193
Bijouterie, horlogerie	33	2,383
Industrie des pierres et terres	11	510
	609 *	67,515

* D'après la statistique des fabriques, 607.

Le tableau que voici nous donne le nombre total des établissements et des ouvriers dans les différentes industries de la Suisse:

	Etablissements	Ouvriers
Industrie textile	1,584	100,175
Vêtements et toilette	658	24,850
Alimentation	693	26,044
Industrie chimique	197	8,692
Centrales d'énergie électrique, usines à gaz, fourniture de l'eau	263	4,255
Métiers	616	18,157
Travail du bois	1,264	23,765
Travail des métaux	623	23,325
Machines, appareils et instruments	641	46,435
Bijouterie, horlogerie	858	34,983
Industrie des pierres et terres	444	18,160
	7,841 **	328,841

** D'après la statistique des fabriques, du fait que 156 fabriques ont été comptées pour deux ou trois parties, suivant les branches spéciales d'industrie.

Si nous faisons une comparaison entre les deux tableaux, et si nous examinons combien d'établissements et combien d'ouvriers par 100 établissements et par 100 ouvriers possèdent le repos du samedi après-midi, on peut se rendre un compte exact des industries dans lesquelles ce repos est le plus en vigueur.

C'est ce que montre le tableau que voici:

	Etablissements en %	Ouvriers en %
Industrie textile	9,03	18,13
Vêtements et toilette	9,27	35,52
Alimentation	4,62	19,51
Industrie chimique	10,66	12,01
Centrales d'énergie électrique, usines à gaz, fourniture de l'eau	0,38	0,07
Métiers	3,57	4,34
Travail du bois	10,28	12,69
Travail des métaux	9,47	19,30
Machines, appareils et instruments	14,98	49,94
Bijouterie, horlogerie	3,84	6,81
Industrie des pierres et terres	2,48	2,81
Dans toutes les industries: Moyenne	7,80	20,53

Le repos du samedi après-midi est le plus répandu en ce qui concerne les établissements dans les groupes d'industries que voici:

	%
1. Machines, appareils et instruments	14,98
Puis viennent:	
2. Industrie chimique	10,66
3. Travail du bois	10,28
4. Travail du métal	9,47
5. Vêtements et toilette	9,27
6. Industrie textile	9,03
7. Alimentation	4,62
8. Bijouterie et horlogerie	3,84
9. Fabrication du papier et arts graphiques	3,57
10. Industrie de la pierre et des terres	2,48
11. Centrales d'énergie électrique, usines à gaz, fourniture de l'eau	0,38
Moyenne: 7,80 %.	

Quant au nombre des ouvriers qui travaillent dans les différents groupes d'industries:

	%
1. Machines, appareils et instruments	49,94
Puis viennent:	
2. Vêtements et toilette	35,52
3. Alimentation	19,51
4. Travail du métal	19,30
5. Industrie textile	18,13
6. Travail du bois	12,69
7. Industrie chimique	12,01
8. Bijouterie et horlogerie	6,81
9. Fabrication du papier et arts graphiques	4,34
10. Industrie de la pierre et des terres	2,81
11. Centrales d'énergie électrique, usines à gaz, fourniture de l'au	0,07

Moyenne: 20,53 %.

II.

Les tableaux suivants nous montrent comment le repos du samedi se répartit entre les différentes régions de notre pays:

Cantons	Total des entreprises possédant le repos du samedi après-midi Entreprises	Ouvriers
Zurich	262	30,812
Berne	28	3,038
Lucerne	2	103
Uri	1	82
Schwyz	3	551
Obwald	—	—
Nidwald	—	—
Glaris	8	1,397
Zoug	5	1,005
Fribourg	2	1,083
Soleure	15	4,158
Bâle-Ville	62	2,336
Bâle-Campagne	8	1,080
Schaffhouse	1	23
Appenzell Rh. Ext.	—	—
Appenzell Rh. Int.	—	—
St-Gall	14	2,206
Grisons	—	—
Argovie	59	8,823
Thurgovie	43	2,762
Tessin	—	—
Vaud	21	2,599
Valais	1	17
Neuchâtel	10	1,999
Genève	62	3,441
Total en Suisse	607	67,515

Cantons en Suisse	Par 100 établissements et ouvriers qui ont le repos du samedi après-midi, il y en a dans les cantons Etabl.	Ouvr.	du canton ont le repos du samedi après-midi Etabl.	Ouvr.
Zurich	43,1	45,6	21,6	46,8
Berne	4,6	4,5	25,8	7,4
Soleure	2,5	6,2	5,6	20,7
Bâle Ville	10,2	3,5	21,6	14,9
St-Gall	2,3	3,3	1,5	7,0
Argovie	9,7	13,0	11,3	31,2
Thurgovie	7,1	4,1	9,8	14,8
Vaud	3,5	3,8	3,8	15,6
Genève	10,2	5,1	11,9	25,7
Obwald	—	—	—	—
Nidwald	—	—	—	—
Appenzell Rh. Ext.	—	—	—	—
Appenzell Rh. Int.	—	—	—	—
Grisons	—	—	—	—
Tessin	—	—	—	—
Autres Cantons: Lucerne, Uri, Schwyz, Glaris, Zoug, Fribourg, Bâle-Camp., Schaffhouse, Valais, Neuchâtel ensemble	6,8	10,9	2,1	9,5
Suisse, au total	100	100	7,8	20,5

A quoi l'inspectorat suisse des fabriques faisait observer:

En ce qui concerne le repos du samedi après-midi, on ne peut pas dire que ce soit l'influence de l'industrie qui se fasse sentir — à l'exception de l'industrie de la soie et de celle des machines. Ce qu'on peut observer, c'est une très grande diversité territoriale. Quand, dans une région industrielle, un grand établissement décrète le repos du samedi après-midi, il faut que bientôt les autres suivent, quel que soit le genre de l'industrie qu'ils exercent. Un cas typique est celui de Winterthour. Et quand on compare les cantons entre eux, on voit que c'est Zurich qui occupe la première place. Ici le 60 % des établissements qui connaissent le repos du samedi après-midi sont dans la capitale et ses environs, et le 18,7 % à Winterthour et aux alentours. Après Zurich viennent les cantons — villes de Bâle et de Genève qui accusent, eux aussi, des chiffres élevés.

C'est ce qui nous permet de dire que le repos du samedi après-midi est encore un phénomène d'ordre local, bien qu'un très grand nombre d'ouvriers en profitent déjà.

Capitalistes assassins.

Il y a trois semaines depuis que les premières nouvelles d'une monstruosité sans pareille, commise à l'égard des grévistes mineurs, de leurs enfants dans le bassin de Trinidad (Etat de Colorado), arrivèrent en Europe.

Aujourd'hui, nous apprenons les détails hor-